Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260128-20263-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 28 Janvier deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 Janvier 2026

MM. BIHOES Chantal, Maire, LE CORF Henri, GABEL Géraldine, LE GOFF Philippe, BEGUIN Christelle, LE BRUN André, LE HASIF-BARGAIN Sandrine adjoints au maire, PERRON Eliane, LE POULICHET Yves-Marie, JEHANNO Yves, LE ROUX-GUILLOUZO Sandrine, LOHEZIC Mikaël, CLEQUIN Yolande, MOREAC Jean-Michel, LECOMTE Yolande.

Procurations : Mme JAFFRE Christelle à Mme CLEQUIN Yolande, Mme RIBAULT Joséphine à Mme BEGUIN Christelle.

Absents : CONAN David, LE SOURD Gwénael, LE MEITOUR Eloïse, BRET Christophe CARO Isabelle, DANO Audric.

Désignation du secrétaire de séance
Mme LE ROUX-GUILLOUZO Sandrine, Conseillère Municipale, est désignée comme secrétaire de séance

2026- 3 – Devis pour une intervention auprès des deux écoles sur la sensibilisation, des élèves, au numérique

Mme Christelle BEGUIN, Adjointe, détaille à l'Assemblée une intervention dispensée par l'association Défi's, et évoquée en comité de pilotage, sous forme de 3 ateliers par école, pour sensibiliser les enfants au numérique,

- Les effets des écrans sur mon corps : 1 h ;
- Panorama des réseaux sociaux : fonctionnalités et risques associés : 1h30 ;
- Cyberharcèlement : 1h45.

A l'issue de ces 6 ateliers, une soirée parentalité, sur « accompagner mon enfant dans un monde d'écran », sera à arrêter avec un positionnement, pour l'instant, sur avril.
Dans un premier temps, la gendarmerie avait été sollicitée mais la sensibilisation proposée ne semblait pas adaptée car sous forme de demi-journée.
Aussi, ce projet retenu, qui s'élève à 2 969 €, a été validé par la commission compétente et le bureau municipal au vu de la thématique proposée. L'intervention démarrerait courant février en matinée.
Dès lors, elle demande au Conseil de se prononcer sur ce dossier.
Pour M. Henri LE CORF, Adjoint, la question est dans l'air du temps.
Mme Sandrine LE HASIF-BARGAIN, Adjointe, le rejoint et évoque le texte de loi visant à interdire l'accès aux réseaux sociaux pour les mineurs de moins de 15 ans.
M. Yves-Marie LE POULICHET, Conseiller Municipal, souligne l'importance de sensibiliser les plus jeunes à ces dangers.
Concernant l'association, Mme le Maire précise qu'elle intervient gratuitement tous les vendredis, en mairie, pour initier les habitants éloignés des outils numériques.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260128-20263-DE

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Mme Christelle BEGUIN et au regard de l'intérêt de cette sensibilisation et à l'unanimité

APPROUVE le devis pour la prestation évoquée ;

AUTORISE Mme Le Maire à le signer.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 12 Février 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 4 Février 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance